

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 22 (1931)

Artikel: Neuchâtel

Autor: Barbier, Ch. Ad.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111875>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Carlo Salvioni, ancien professeur de glottologie à Milan, et de sa femme Enrichetta, née Taveggia. A la mort de cette dernière, en 1929 (le mari était mort quelques années avant), leur fortune entière, d'à peu près un million de lires, fut léguée à l'*Instituto Lombardo di scienze e lettere* à Milan, afin que le revenu soit chaque année employé en faveur de bourses pour des étudiants tessinois qui fréquentent n'importe quel Institut d'études supérieures en Italie.

Pour terminer ce résumé tout à fait schématique, je tiens encore à faire mention de l'initiative de la « Federazione Goliardica Ticinese » qui a rappelé la mémoire de *Emilio Motta*, le savant historien fondateur du *Bollettino storico* et créateur des premières archives historiques du Tessin. Un bas-relief, en forme de médaille, fut placé le 27 décembre 1930 dans le « Palazzo degli studi » à Lugano, en présence des autorités ; la commémoration officielle fut faite par le prof. Emilio Bontà, qui prononça un discours fort remarquable.

AUGUSTO-UGO TARABORI.

Ajoutons qu'un cours de travaux manuels organisé à Locarno, par la Société suisse des travaux manuels et de la réforme scolaire, a réuni 298 participants divisés en 7 sections. Un travail excellent a été effectué du 12 juillet au 8 août. Tous les membres du personnel enseignant, venant de toutes les parties de la Suisse, gardent une reconnaissance émue au directeur du cours, M. Ferrari, et à leurs professeurs. Ils expriment aussi toute leur gratitude aux autorités du Tessin et de la ville de Locarno pour leur accueil si aimable et si chaleureux.

(Réd.)

Neuchâtel.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

« C'est une pensée d'une effroyable tristesse que le peu de traces que laissent après eux les hommes ; ceux-ci même qui semblent jouer un rôle principal. »

Si douloureuse que soit cette sentence d'Ernest Renan, elle ne saurait atteindre tous les hommes. Le temps se chargera de le prouver en ce qui concerne notre collaborateur et ami Jean Cart, auquel nous tenons à rendre aujourd'hui un témoignage de pieuse reconnaissance.

Jean Cart est né en 1874 à l'Abbaye (Vaud). Il débuta dans le degré supérieur de l'enseignement primaire, en 1895, à La Chaux-

de-Fonds. A cette époque déjà, sa culture, son caractère ferme, son sens des réalités et ses qualités de pédagogue le firent remarquer. Ses amis et ses élèves subissaient son ascendant, et plus d'une vie se trouva embellie, grâce à sa bienfaisante influence. C'est au cours de cette période d'enseignement qu'il acquit ses grades universitaires.

En 1903, il vint au Locle, en qualité de maître de français à l'Ecole secondaire. En 1912, lors du décès du regretté A. P. Dubois, Jean Cart fut appelé à la Direction des Ecoles primaires, puis à celle de l'Ecole professionnelle. En 1922, chargé de l'enseignement de la pédagogie à l'Ecole normale, c'est avec joie qu'il accepta ce poste qui rentrait particulièrement dans ses goûts. Ceux qui ont eu le privilège de jouir de son enseignement en garderont toujours le souvenir.

Jean Cart était un homme cultivé, au jugement très sûr ; il n'était pas imbu de théorie et résolvait chaque cas d'une manière personnelle ; on a dit qu'il cherchait avant tout le meilleur. Il ne se laissait pas influencer par la nouveauté des idées, mais en appréciait essentiellement la valeur pratique, n'ayant d'autre ambition que de faire profiter maîtres et élèves de ses recherches persévérandes : c'est ainsi qu'après des expériences concluantes, il approuva l'introduction de la sténographie dans quelques classes du Locle et des environs. Il n'a malheureusement pas pu réaliser ce programme. Par reconnaissance, d'autres le reprennent.

Nous tenons à citer ici, textuellement, une page de son dernier rapport annuel, — juin 1930. — C'est en quelque sorte son testament pédagogique.

« La foi n'est pas un mince mérite chez l'éducateur. Elle soulève des montagnes... de préjugés. De cela, l'activité de M. Ch. Ad. Barbier, ancien inspecteur des écoles, donne une preuve nouvelle. A travers le pays romand, il répand le bon grain sténographique et voit lever de superbes moissons. Malgré la pauvreté de notre sol, il est venu nous visiter ; il a trouvé au Crozot (classe des environs du Locle renfermant tous les degrés) un premier terrain favorable et, gagnant des adeptes de proche en proche, il a tout bonnement investi notre ville. Dès cette nouvelle année scolaire, la sténographie s'enseigne dans nos classes des environs. Nous croyons qu'elle y rendra des services ; nous en reparlerons. »

Hélas ! non, cher ami, nous n'en reparlerons plus, mais fidèles à ton vœu, nous poursuivrons notre travail.

On fit souvent appel à ses compétences pour étudier diverses questions pédagogiques. Il publia, en particulier, dans l'*Annuaire de l'Instruction publique* de 1923 un travail remarquable sur

L'enseignement de la composition française à l'Ecole primaire. En 1925, il présenta un rapport relatif à la révision du Programme général de l'Enseignement primaire, lequel fut publié et contribua à orienter la discussion de cet important problème. Au commencement de 1930, le Département de l'Instruction publique confia à Jean Cart la rédaction d'un nouveau manuel d'Histoire suisse. Ce travail se trouva arrêté au seuil du XVII^e siècle.

Jean Cart aimait les enfants, tous les enfants ; il savait leur parler, indiquer le bon chemin aux égarés et les y maintenir avec sollicitude. Tous ceux qui l'ont connu ont senti, sous son apparence réservée, son amour pour sa vocation et sa grande bonté ; il était de ceux qui se donnent tout entiers et n'oublient qu'eux-mêmes.

Jean Cart a bien mérité du pays et des écoles neuchâteloises.

* * *

Comme le dit le rapport des inspecteurs des écoles, la marche des écoles enfantines et primaires a été normale et régulière au cours de l'année 1930. L'organisation générale des classes n'a pas subi d'importantes modifications qui méritent d'être relevées dans l'*Annuaire*. En sera-t-il de même dans un avenir très prochain ? Il est permis d'en douter si l'on en juge par les motions qui viennent d'être déposées au Grand Conseil et que nous nous bornons à relever.

1. Le Conseil d'Etat est invité à examiner s'il ne serait pas heureux, dans le but de diminuer l'excès de main-d'œuvre et d'améliorer le niveau de l'instruction populaire, de prolonger d'un an la durée de scolarité ou de retarder d'un an tout au moins la libération des classes.

2. Le Conseil d'Etat est invité à faire le plus tôt possible des propositions donnant suite aux motions déjà adoptées par le Grand Conseil et concernant :

l'enseignement ménager obligatoire dans tout le canton, l'organisation d'un enseignement post-scolaire à tendance professionnelle.

3. Le Conseil d'Etat est invité à faire des propositions pour compléter les mesures prises dans les écoles en application de la loi sur la tuberculose, en développant dans toutes les écoles du canton les soins de propreté (douches, bains, etc.), le service médical, l'examen des yeux et des dents, en exigeant l'application de mesures hygiéniques, en assurant à tous les élèves une alimentation et des vêtements suffisants pour que leur santé ne soit pas compromise, en éditant une fiche sanitaire s'appliquant de la naissance à l'âge de 20 ans.

4. Le Conseil d'Etat est invité à examiner s'il n'y aurait pas lieu d'assurer de modestes places de stagiaires aux instituteurs et institutrices brevetées mais n'ayant pas encore pu se placer, lorsque leurs parents ont besoin de leur aide.
5. Une motion demande de développer l'enseignement anti-alcoolique dans les écoles.

Poser les problèmes, c'est bien ; les résoudre, c'est mieux, mais c'est plus difficile, surtout quand l'argent fait défaut. Il y a cependant quelque chose à faire et les lecteurs de l'*Annuaire* seront tenus au courant des décisions qui interviendront.

* * *

La récente loi fédérale sur la lutte contre la tuberculose a fait l'objet d'un règlement cantonal, approuvé par le Conseil fédéral, et qui est entré en vigueur le 26 janvier 1931. Ce règlement impose aux futurs membres du corps enseignant l'obligation de justifier d'un état de santé satisfaisant. Voici les dispositions de l'article 8 :

ART. 8 : « Nul ne peut être engagé, soit comme remplaçant, soit comme membre du personnel enseignant, du personnel administratif ou du personnel de garde, sans avoir subi préalablement une visite médicale et produit une déclaration attestant qu'il ne présente aucun symptôme de tuberculose.

» Lorsqu'un poste est mis au concours dans l'enseignement public, les candidats sont tenus de joindre à leur lettre de candidature la déclaration médicale prévue au présent article. Cette déclaration médicale est annexée au procès-verbal de nomination pour être transmise au Département de l'Instruction publique. »

Parlant des conférences officielles du corps enseignant de 1930, le rapport des inspecteurs des écoles dit :

Elles ont eu lieu à Cernier, par arrondissements, les 2 et 5 juin. Un rapport présenté par M. Tuetey, inspecteur, le 9 janvier 1928, attirait l'attention du Département de l'Instruction publique sur les avantages qu'il y aurait, pour nos écoles rurales, d'organiser à l'Ecole cantonale d'Agriculture, à Cernier, un cours en faveur du corps enseignant de la campagne. Cette idée, accueillie favorablement, a été soumise au Département de l'Agriculture et il fut convenu que les deux inspecteurs des écoles se rencontreraient avec le directeur de l'Ecole d'Agriculture pour examiner les moyens de la réaliser.

Au cours de la discussion, il apparut clairement qu'avant de songer à l'organisation de ce cours, il fallait établir un premier contact entre l'Ecole d'Agriculture et le corps enseignant en donnant à celui-ci l'occasion de visiter les bâtiments de l'institu-

tion, et en lui fournissant les renseignements nécessaires sur l'organisation des études.

Le Directeur de l'Ecole voulut bien se charger de ce soin et en fit l'objet d'un exposé aux conférences officielles. L'exposé de M. Taillefert, directeur, fut fort intéressant ; il a été suivi d'une visite des installations qui a laissé à tous la meilleure impression. Nous avons le sentiment que l'organisation de quelques cours est désirable, et qu'elle sera favorablement accueillie par les intéressés, aussi reviendrons-nous sur cette question sans trop tarder.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Si, en ce qui concerne les écoles secondaires proprement dites, aucun événement saillant mérite d'être relaté, on ne peut pas en dire autant de l'enseignement pédagogique. Chaque année, à peu près, la question de la préparation du corps enseignant primaire revient à l'ordre du jour. A la suite d'une récente motion déposée au Grand Conseil, réclamant la concentration de l'enseignement normal avec la limitation du nombre des élèves, la question a été étudiée et un projet de loi sera élaboré. Il tiendra compte des vœux suivants adoptés par l'assemblée consultative, soit :

1. Maintenir l'organisation actuelle de l'enseignement pédagogique. (On conserverait donc l'Ecole normale cantonale dont le siège est à Neuchâtel et les sections pédagogiques de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Fleurier.)
2. Ne pas limiter artificiellement le nombre des élèves des classes.
3. Répartir le programme d'enseignement pédagogique sur quatre années d'études, la dernière étant plus spécialement consacrée à la préparation professionnelle.
4. Intensifier la préparation pratique par l'organisation de stages dans les classes enfantines et primaires.
5. Faire bénéficier les futurs membres du corps enseignant primaire de l'enseignement universitaire.

Pour le moment, le problème est posé, mais non résolu. Il faudra bien qu'un jour pourtant cette éternelle question, — le serpent de mer, comme on l'a appelée, — reçoive une solution conforme aux intérêts supérieurs du pays.

Mentionnons dans l'histoire de l'Ecole normale une tentative récente d'organisation de self-government.

L'innovation que la conférence des maîtres a introduite consiste en ce que chaque classe, au début du trimestre, désigne en toute

liberté, deux délégués qui sont régulièrement convoqués par le directeur pour examiner la marche de l'école et les améliorations possibles. Par ces moyens, lisons-nous dans le rapport du directeur, nous espérons intéresser davantage les élèves à une maison qu'ils doivent regarder comme la leur.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.

La loi fédérale sur la formation professionnelle du 26 juin 1930 entrera en vigueur prochainement. Avant d'en fixer la date, le Conseil fédéral doit édicter les dispositions d'exécution et les ordonnances prescrites.

Le Département de l'Instruction publique a estimé qu'il était indiqué de surseoir à toute étude de révision des dispositions cantonales actuelles concernant l'enseignement professionnel. Néanmoins, il s'est déjà occupé des mesures d'application qu'il y aura lieu de prendre dès que l'ordonnance générale d'exécution de la loi fédérale sera entrée en vigueur.

Si l'on veut bien se reporter à notre résumé de dépenses faites pour l'instruction publique que nous donnons ci-après, on constatera qu'à part le budget de l'enseignement primaire, celui de l'enseignement professionnel est de beaucoup le plus important.

Sur un chiffre de dépenses de 2 602 763 fr. 85, les trois grandes localités : Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et le Locle figurent pour 2 414 957 fr. 88.

La place dont nous disposons dans l'*Annuaire* ne nous permet pas de passer en revue tout ce qui se fait dans le canton ; quelques chiffres suffiront à montrer l'importance de cet enseignement. D'après le dernier exercice, nous relevons :

NEUCHATEL :	Ecole supérieure de commerce, semestre d'hiver	850 élèves
	Ecole supérieure de commerce, semestre d'été	1152 »
	Ecole de mécanique et d'horlogerie	113 »
LA CHAUX-DE-FONDS :	Ecole supérieure de commerce	137 »
	Technicum	361 »
LE LOCLE :	Ecole de commerce	37 »
	Technicum	248 »

FLEURIER a une école d'horlogerie et de mécanique, et COUVET une école de mécanique.

A la fin de l'année 1930, la Caisse cantonale de remplacement du personnel des établissements d'enseignement secondaire,

professionnel et supérieur compte 463 membres, dont 180 de l'enseignement secondaire, 232 de l'enseignement professionnel et 51 de l'enseignement supérieur répartis dans 28 écoles ou cours.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

L'Université a rendu les derniers devoirs à trois de ses anciens professeurs : Maurice de Trbolet, Paul Dessoulavy et Adrien Naville. Le souvenir de ces trois maîtres demeurera lié au développement de notre Université.

Le règlement des examens a été modifié. Désormais, tout candidat au doctorat en droit, sciences commerciales et économiques ou en théologie devra fréquenter l'Université pendant deux semestres au moins, à Neuchâtel ; un seul semestre ne permettant pas de prendre un contact suffisant avec les étudiants.

La question des locaux, que nous signalions l'année dernière comme devant recevoir sans trop tarder une solution, est encore en suspens.

L'intendance des bâtiments de l'Etat a été chargée d'étudier la question. Elle a remis au Département de l'Instruction publique un projet, avec devis et rapport à l'appui. Le Conseil d'Etat a estimé que ce projet dépassait les possibilités budgétaires actuelles du canton et il a chargé le dit Département de revoir la question avec les organes de l'Université et du Gymnase cantonal et de poursuivre l'examen du problème en restant en contact avec le Département des Travaux publics.

La fondation de l'Association des anciens étudiants est maintenant chose faite. Cette institution ne peut manquer de progresser tout en faisant connaître et apprécier toujours mieux notre Université.

La Commission géologique suisse qui n'avait plus siégé dans le canton de Neuchâtel depuis 1881, — près d'un demi-siècle, — a tenu sa dernière séance annuelle à l'Institut de géologie dont elle a vivement apprécié l'organisation.

Le tableau de la fréquentation des cours de l'Université accuse un réel progrès en regard des années précédentes. Le nombre des étudiants immatriculés est en augmentation et a dépassé le plus fort chiffre d'avant-guerre. C'est un encouragement, tant pour le Corps enseignant que pour l'Etat qui supporte la charge de l'instruction supérieure.

Si, d'autre part, nous jetons un coup d'œil sur le tableau des inscriptions de la Faculté des lettres, nous constatons que le cours de littérature française de M. Lombard est suivi par 156 étudiants. Ce chiffre a toute son éloquence et nous dispense de tout commentaire.

STATISTIQUE.

Au 31 décembre 1930, le nombre des classes dans le canton était de 483, desservies par 147 instituteurs et 336 institutrices.

Il a été délivré 45 brevets de connaissances à 28 institutrices et 17 instituteurs ; 32 brevets d'aptitude pédagogique à 26 institutrices et 6 instituteurs.

Au 31 mai 1930 le nombre des élèves était de 13 575 contre 14 514 l'année précédente. Diminution 939.

La moyenne des élèves par classe est de 29.

Les dépenses en faveur du matériel scolaire gratuit en 1930 se sont élevées à 118 420 fr. soit en moyenne 8 fr. 72 par élève.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES FAITES PAR L'ETAT ET LES COMMUNES POUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE PENDANT L'ANNÉE 1929.

Enseignement primaire	Fr.	3 860 800	26
Enseignement secondaire	»	1 121 183	19
Enseignement professionnel	»	2 602 763	85
Université	»	366 085	03
 Total 1929	Fr.	7 950 832	33
Total 1928	»	7 460 786	13
Augmentation des dépenses en 1929	Fr.	460 046	13

En 1928, le canton comptait 126 195 habitants, la dépense moyenne par habitant s'est élevée à 59 fr. 10.

En 1929, le canton comptait 126 228 habitants, la dépense moyenne par habitant s'est élevée à 62 fr. 98.

PREMIER CENTENAIRE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA STÉNOGRAPHIE.

Lorsque Gonzalve Petitpierre inaugura son premier cours de sténographie à Neuchâtel, le 1^{er} novembre 1830, — et c'est ce centenaire qui fut célébré à Auvernier, le 1^{er} novembre 1930, — il prononça un discours d'une haute portée philosophique :

« Je n'ai que le mérite, si toutefois c'en est un, d'avoir rassemblé, dans ce discours, ce qui a été écrit de plus concluant en faveur de l'art abréviatif, d'avoir réuni ce qui était disséminé dans plusieurs ouvrages, et d'avoir ajouté à des principes solides et sans réplique de nouvelles données et de nouveaux développements tirés de ma propre expérience ».

Voir déjà notre travail sur « L'enseignement de la sténographie à l'Ecole enfantine et à l'Ecole primaire », *Annuaire* de 1925, pages 224-225.

Le programme officiel du centenaire comportait, outre la visite des classes, une conférence sur la personnalité de Gonzalve Petitpierre (1805-1870), conférence à laquelle prirent part, outre les délégués des commissions scolaires, MM. Antoine Borel, chef du Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel, Henri Boller, président du Comité central de l'Union sténographique de Genève, Frédéric Oggier, ancien président de la section de Sion et Louis Mogeon, sténographe aux Chambres fédérales, de Lausanne.

Si les sténographes ont tenu à honorer la mémoire de ce maître, homme de haute culture, c'est qu'il fut l'un des premiers et des plus habiles pratiquants de leur art. Les pièces à conviction sont là, sous les yeux des auditeurs : ce sont les sténogrammes originaux de Gonzalve Petitpierre pris lors des mémorables séances de l'Assemblée constituante neuchâteloise de mars et avril 1848. Il avait déjà fonctionné en cette même qualité lors de l'Assemblée constituante vaudoise de 1831.

Gonzalve Petitpierre fut député au Grand Conseil. Il représenta le canton à la Diète fédérale de 1848, et fut conseiller aux Etats de 1849 à 1853.

La *Tribune de Lausanne*, parlant de ce centenaire, écrit très justement : « Cette journée du 1^{er} novembre 1930 comptera dans les annales de la sténographie. » La prochaine rencontre aura lieu à Cortaillod, le 1^{er} novembre 1931, où comme à Auvernier, toutes les Commissions scolaires seront conviées à la visite des classes. Ainsi, chaque année, nous aurons notre « journée sténographique » dans une autre localité du canton qui aura institué cet enseignement ; et quand il s'agira d'organiser le second centenaire, toutes les localités s'en disputeront l'honneur. C'est à M. Auguste Pochon, président de la Commission scolaire de Cortaillod, que revient l'honneur d'avoir organisé le jubilé d'Auvernier, et sans vouloir froisser sa modestie, nous pouvons dire que, sans lui, rien n'eût été fait. Nous ne saurions passer sous silence l'aimable réception offerte par les autorités communales d'Auvernier qui accueillirent les participants dans la salle historique du Château.

Nous nous faisons un devoir d'insister encore sur le côté pédagogique du problème.

La tendance de la pédagogie actuelle veut qu'on commence par développer l'enfant avant de chercher à l'instruire. Ce principe admis, l'expérience démontre qu'aucune discipline, mieux que la sténographie, n'est susceptible de remplir ce rôle et cela pour plusieurs raisons.

Il n'y a pas d'étude plus facile, plus simple, qui mette plus de netteté et d'ordre dans l'esprit de l'enfant que l'étude de la sténographie. Elle est à la portée des plus jeunes intelligences. Elle possède au plus haut degré ce pouvoir merveilleux d'éveiller chez l'enfant, en les maintenant durant toute la scolarité, trois qualités de premier ordre : l'enthousiasme, la vivacité d'esprit et la persévérance. Ces trois qualités existent souvent isolément chez l'enfant, mais pour atteindre le but, il est indispensable qu'elles agissent simultanément, or la sténographie a fait ses preuves ; elle peut, en particulier, assurer ce résultat.

Cette démonstration a été faite dans les classes d'Auvernier de la classe enfantine à la classe supérieure. Tous les participants au centenaire, la plupart membres de commissions scolaires, ont pu se convaincre que, sans l'enthousiasme, la vivacité d'esprit et la persévérance, jamais les élèves ne seraient arrivés aux résultats dont ils ont fourni la preuve indiscutable.

C'est sans hésitation, dit l'un des comptes rendus, que les élèves déchiffrent au tableau noir les textes improvisés par un visiteur et s'il s'agit de trouver celui ou celle qui, devant tant de monde, osera faire montrer de son savoir, c'est toute la classe qui aspire à être la vedette d'une minute.

Nous pouvons nous en tenir à cette constatation ; elle nous suffit largement. Peut-être ne fera-t-elle pas l'affaire des sceptiques. Dans ce cas, nous les invitons tous à notre prochaine « Journée sténographique ».

Enseigner la sténographie dans toutes les classes, de l'école enfantine au degré supérieur de l'école primaire, c'est, bien que cela puisse paraître paradoxal, alléger considérablement le programme des études, à tel point que cela représente pour nos enfants une année de plus de fréquentation scolaire. C'est exactement ce que disait en d'autres termes le grand pédagogue Paul Bert, ancien ministre de l'Instruction publique : « *La sténographie n'est pas encore entrée dans le domaine de l'enseignement et c'est un grand tort, car elle représente tout simplement la valeur d'une bonne heure par jour que vous donneriez aux enfants.* »

Toutes les branches en retireront un avantage, en premier lieu *la composition et l'orthographe*. Le programme officiel des écoles neuchâteloises ne dit-il pas : « *L'écriture sténographique peut rendre de grands services ; il est recommandé de l'utiliser comme procédé de l'enseignement de l'orthographe.* »

Cela compris et surtout admis, il ne saurait y avoir aucune hésitation, la sténographie doit avoir sa place au programme. Que faut-il pour cela ? Une chose bien simple : préparer le corps enseignant pour qu'il soit à même de donner cet enseignement, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. Le jour où ce vœu sera

réalisé, l'éternel conflit entre l'école traditionnelle et l'école active prendra fin comme par enchantement, et tous les pédagogues se rencontreront pour redire avec Montesquieu : « Le peuple qui a les meilleures écoles est le meilleur des peuples. »

CH. AD. BARBIER.

Colombier, juillet 1931.

Genève.

Mise au point. — M. Juge, doyen de l'Ecole professionnelle, a estimé que certains passages de notre chronique de l'an dernier étaient de nature à porter préjudice au bon renom de l'établissement qu'il dirige et à induire en erreur ceux des lecteurs de l'*Annuaire* qui ne sont pas au courant de son organisation.

M. Juge a demandé une mise au point pour les affirmations suivantes :

a) « Sous la direction de M. Juge, doyen, l'Ecole professionnelle a continué son travail ingrat d'initiation à l'enseignement secondaire. »

b) « Ces constatations, qui ne sont pas nouvelles, s'expliquent fort bien par l'absence presque complète de coordination entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire inférieur. »

c) « Il serait à souhaiter que les maîtres de l'enseignement secondaire inférieur consentissent à mieux adapter leurs procédés d'enseignement à la mentalité de leurs jeunes élèves. »

Ces considérations sont personnelles, elles ne contiennent aucune intention malveillante, non plus qu'un jugement sur l'œuvre des maîtres d'une école à laquelle je suis attaché par des souvenirs d'ancien élève et par la reconnaissance que lui doivent ceux pour les enfants ou pupilles desquels elle fait travail utile et profitable.

Un mot cependant : M. Juge estime que le chroniqueur genevois de cet annuaire n'a pas le droit d'émettre une opinion personnelle. Sans instituer un débat, je déclare ne pas renoncer à formuler des appréciations, mais veiller à ce que celles-ci soient objectives : l'indépendance s'allie fort bien à la courtoisie et à la probité.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Statistique et considérations diverses. — Au 1^{er} décembre 1930, les écoles enfantines comptaient, dans 154 classes, 3653 élèves ; les écoles primaires, dans 419 classes, 10 651 élèves ; les écoles secondaires rurales 184 élèves dans 9 classes. Le recrutement